

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

**Date : 6 novembre 2018 à 20 heures 30**

**Présents :** Mmes Berthelot, Chatonnet, Daniel, Forget, Pavageau, Petit, Vannier. Mrs. Biardeau, Jouot, Léon, Mayaud, Porter, Touzet, Renaud.

**Absent (s) :**

**Secrétaire :** Mme Pavageau

### **Ordre du jour :**

- Validation compte-rendu conseil municipal du 2 octobre 2018
- Droit de préemption communale
- Vente de foins 2018
- Délibération indemnités trésorier 2018
- Délibération adoption des statuts modifiés du syndicat Mixte du PNR de la Brenne
- Délibération entreprises retenues travaux hangar association
- Travaux construction préau : Avenant N°1 Marché lot 2 charpente
- Projet centre bourg : Ateliers en résidence
- Questions diverses

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 2 Octobre 2018**

Le compte-rendu du 12 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2. Droit de préemption communale**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une déclaration transmise par Maître Dominique GUILBAUD, notaire à St Marcel, le 30 octobre 2018, concernant le projet de vente d'un bien situé 2 rue des Gerbauds, parcelles cadastrées AB N°530 – N°691. Ce bâtiment étant situé sur la zone d'aménagement différé (ZAD), la commune peut exercer son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'ayant pas de projet présentant une caractéristique d'intérêt général décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur l'immeuble désigné ci-dessus.

### **3. Vente de foins 2018**

Deux agriculteurs de la commune se sont déclarés intéressés pour acquérir, comme les années précédentes, le foin sur pied des terrain communaux. Le conseil municipal décide de reconduire le tarif de l'année précédente, à savoir 80 € pour chacun des demandeurs.

### **4. Délibération indemnités trésorier 2018**

Les conseillers municipaux doivent, chaque année, statuer sur le taux de l'indemnité à allouer au percepteur, à partir d'un état liquidatif préparé par les services de la trésorerie.

Le Maire, au vu de la qualité du service rendu par le percepteur propose de lui allouer 100 % de l'indemnité calculée.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du Maire et arrête l'indemnité à verser au receveur à 416,13 euros brut.

## **5. Délibération adoption des statuts modifiés du syndicat Mixte du PNR de la Brenne**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal une nouvelle version des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Brenne. Il leur précise que cette révision porte sur quelques points de détails rédactionnels et conduit principalement à une simplification de l'ensemble du texte.

La nouvelle rédaction a été approuvée en Comité Syndical le 28 septembre dernier, le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur les nouveaux statuts.

Les modifications apportées sont les suivantes :

### **Article 10 : Modification des statuts**

*Les modifications de statuts, approuvées par le Comité Syndical à la majorité des 2/3, doivent être validées par 2/3 des membres qui composent le syndicat. Cette formulation est celle du droit commun. Un complément est proposé de la façon suivante : A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant aux collectivités membres, chacune disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable, hors le cas où la modification porte sur le retrait d'une collectivité membre (décision réputée défavorable à l'issue de trois mois sans délibération).*

### **Article 13 relatif au budget**

Le terme « *au minimum* » a été supprimé à la demande du Conseil départemental de l'Indre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Brenne.

## **6. Délibération entreprise retenue travaux hangar association**

Le Maire fait informé qu'il a reçu un devis de l'entreprise SARL CMD pour les travaux de construction du hangar pour les associations, qui s'élève à 58 280 € HT soit 69 936 € TTC.

Il propose au conseil municipal de valider ce devis afin que les travaux puissent débiter rapidement.

Il informe toutefois qu'en cas de nécessité de rehausser le sous-bassement du local, une plus-value d'environ 4 300 € a été chiffrée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise SARL CMD de 58 280 € HT pour la construction de ce hangar. Il autorise le Maire à signer ce devis et, si besoin, le devis complémentaire lié aux travaux de sous bassement.

## **7. Travaux construction préau : Avenant N°1 Marché lot 2 charpente**

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la construction du préau à l'étang communal, des travaux inscrits au CCTP au lot N°2 « Charpente », n'ont pas été chiffrés par les entreprises à la remise des offres. Ces travaux concernent la fourniture et la mise en place de brises vent ; certains élus s'étonnent de cet oubli lors de l'étude des offres, tout en actant la nécessité de les réaliser.

Leur réalisation nécessite la signature d'un avenant dans les conditions suivantes :

### **LOT N°2 Charpente**

Montant marché initial	14 802 € H.T	17 762.40 € TTC
Montant de l'avenant N°1	5 445 € H.T	6 534 € TTC
<b>Nouveau montant du marché lot N°2</b>	<b>20 247 € H.T</b>	<b>24 296.40€ TTC</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents autorise le Maire à signer l'avenant N°1 pour le lot N°2 Charpente avec l'entreprise COTINAT.

## **8. Projet centre bourg : Ateliers en résidence**

La participation de deux paysagistes, selon la formule de résidence, a été prévue dans le cahier des charges du projet. Leur travail vise à rechercher le meilleur aménagement, c'est-à-dire celui qui satisfera au mieux tous les utilisateurs (habitants, visiteurs, commerçants, organisateurs de manifestations...)

Les deux paysagistes dépendant du collectif "BIVOUAC", sont Pierre SIMONIN et Alexandre MALFAIT déjà venus en février dernier dans le cadre d'un appel à Projet du PNR. Ils animeront et organiseront les échanges avec différents acteurs. Ils produiront à l'issue des deux semaines de présence en continu, des hypothèses d'aménagement sur lesquelles le Conseil municipal aura à se positionner.

Les paysagistes seront hébergés du 14 novembre au 30 novembre au 7 Rte de St Benoît, qui deviendra pour un mois "la Maison du Projet". Un contrat de location d'un mois sera conclu avec les propriétaires qui ont donné leur accord.

### **Planification**

- **Vendredi 16 Novembre** : lancement des ateliers
  - Matinée, rencontre avec les 3 agents techniques,
  - Après-midi : réunion avec l'équipe municipale et le maître d'œuvre, Geoffroy de Castelbajac à la Maison du Projet
  - Soirée, 18 h 30, lancement et ouverture de la Maison du Projet, ouverte au public et partenaires
- **Samedi matin 17 Novembre**, Atelier sur la place ouvert à tous pour un travail de diagnostic
- **Du 19 au 22 novembre** : accueil en permanence ouverte à tous, chaque soir de 16 h à 18 h à la Maison du Projet,
- **Mardi 20 novembre**, atelier avec le Comité des Fêtes à la Maison du Projet
- **Mercredi 21 novembre**, réunion du Comité de pilotage pour un bilan d'étape, à la Maison du Projet
- **Samedi 24 novembre**, 9 h/12 h 30, Atelier "Grandeur Nature" en extérieur (une interdiction de stationnement aura été prise pour la partie centrale de la place de l'église) ouvert à tous pour tester les scénarii qui se dégageront
- **Vendredi 30 novembre**,
  - 16 h 30, Comité de pilotage à la Maison du Projet
  - 18 h 30, restitution publique (élus, habitants, partenaires), à la Médiathèque (repas partagé et exposition)

## **9. Questions diverses**

### **Travaux d'entretien divers**

- Les fissures du terrain de tennis ont été rebouchées et la peinture du revêtement refaite
- Les travaux de nettoyage du terrain derrière le musée ont commencé. Il reste à enlever la ferraille.
- Hameau des Prots : des buses ont été posées
- Rue Edouard Chartier : une demande de chiffrage du coût de sa réfection sera faite par l'intermédiaire de la CDC MOVA ; toutefois elle devra être supportée par la commune, du fait que cette rue ne relève pas de la compétence de la CDC MOVA. La contribution de l'ATD sera sollicitée en même temps qu'il lui sera demandé d'étudier le dossier du hameau du Beau.
- Les travaux du bâtiment de la CDC MOVA (isolation) ont commencé.

### **Bornage chemin devenu communal au Chatelier**

Le Maire informe le conseil municipal que depuis plus de 40 ans, un chemin « communal » (entretenu par la commune) a empiété sur des propriétés privées créant ainsi un accès aux riverains.

Aujourd'hui, suite à la vente d'une de ces propriétés privées, il convient de régulariser la situation dans son ensemble. Le Maire a demandé un bornage à un géomètre et compte tenu de la complexité du dossier, le notaire en charge de ce dossier établira l'acte notarié, afin que ce chemin qui traverse plusieurs propriétés privées, redevienne pleine propriété de la commune de Prissac.

### **Sécheresse 2018**

Le Maire informe le conseil municipal que suite aux nombreuses déclarations de fissures constatées cet été par les habitants, il envisage de déposer auprès de la Préfecture une demande de reconnaissance catastrophe naturelle de la commune, au titre de la sécheresse 2018.

### **Logement 22 route de Saint Benoit du Sault**

Le locataire de ce logement vient de partir et a été remplacé par une nouvelle famille.

### **Cérémonie du 11 novembre**

10h 00 Office religieux,

11h 05 Hommage aux monuments aux morts, puis au carré militaire du cimetière

Verre de l'amitié à la médiathèque.

### **Pêche à l'étang Rémy Louveau**

La pêche de l'étang après sa vidange, aura lieu samedi 10 novembre à partir de 9 h00

### **Situation financière de la commune**

La commune dispose actuellement d'une trésorerie suffisante pour aborder le projet du centre bourg avec une relative sérénité.

**Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 3 décembre à 20 h.**

Fin de séance 22h45